

Championnats de France de course en montagne 2021

Règlement

1- Lieu, date et nature de la compétition

Les championnats de France de courses en montagne auront lieu le dimanche 12 septembre 2021 à Ancelle - (Hautes Alpes, 05). La compétition servira également de support aux championnats régionaux Sud PACA de course en montagne et accueillera des classements open.

2- Organisateur

Le Gap Hautes-Alpes Athlétisme et la commune d'Ancelle, sous l'égide de la Fédération Française d'Athlétisme organisent le 12 septembre 2021 les championnats de France de course en montagne ainsi que les championnats régionaux Sud PACA de course en montagne et des courses open.

3- Les courses

L'organisation se réserve le droit de modifier l'épreuve, même durant son déroulement, du fait de conditions météorologiques ou sanitaires défavorables. Les engagements restent acquis.

Course 1 : Cadets, cadettes et juniors femmes (Championnats de France et championnats régionaux Sud PACA) + open cadettes, cadets, juniors femmes
Départ et lieu : 9h front de neige d'Ancelle. Distance : 4,3km et 290md+

Course 2 : Espoirs, Séniors et Masters femmes (Championnats de France et championnats régionaux Sud PACA) + open espoirs, seniors et masters femmes
Départ : 9h45 front de neige d'Ancelle. Distance : 13,6kmet 790md+

Course 3 : Juniors hommes (Championnats de France et championnats régionaux Sud PACA) + open juniors hommes
Départ : 10h30 front de neige d'Ancelle. Distance : 6,9km et 430md+

Course 4 : Espoirs, Séniors et Masters hommes (Championnats de France et championnats régionaux Sud PACA) + open espoirs, seniors et masters hommes
Départ : 11h15 front de neige d'Ancelle. Distance : 13,6km et 790md+

4- Conditions de participation

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport, la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- Soit d'une licence Athlé compétition, Athlé entreprise, Athlé Running ou d'un « Pass J'aime courir », délivrés par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation.
- Soit d'une licence sportive, en cours de validité à la date de la manifestation, délivrée par une fédération uniquement agréée (FCD, FFSA, FFH, FSPN, ASPTT, FSCF, FSGT, UFOLEP) sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'Athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition.
- Soit d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Ce dernier sera conservé 10 ans par l'organisateur en tant que justificatif en cas d'accident, il ne sera pas retourné.
- Les athlètes étrangers, même licenciés d'une fédération affiliée à la World Athletics, doivent fournir un certificat médical en langue française (ou accompagné d'une traduction en langue française si rédigé dans une autre langue).

En l'absence de l'un ou de l'autre de ces documents pas de dossard possible.
Rappel : le dossard est incessible.

5- Classement

Seront comptabilisées au classement des championnats de France de course en montagne :

- Les personnes possédant une licence compétition FFA pour la saison 2021-2022
- Les personnes terminant dans un temps inférieur à 300 % du vainqueur de la course

Seront comptabilisées au classement des championnats régionaux Sud PACA de course en montagne* :

- Les personnes possédant une licence compétition FFA pour la saison 2021-2022 et inscrites dans un club de la Ligue d'Athlétisme de la Région Sud PACA
- Les personnes terminant dans un temps inférieur à 300 % du vainqueur de la course

Seront comptabilisées au classement Open :

- Les personnes s'inscrivant dans une des situations décrites à l'article 4, hors licence FFA compétition

*Note : les licenciés FFA compétition d'un club de la région Sud PACA seront comptabilisés aux classements des championnats régionaux Sud PACA **et** des championnats de France

6- Inscriptions

Les inscriptions se font en ligne sur www.njuko.net jusqu'au vendredi 10 septembre 2021 à 12h00. Aucune inscription sur place.

Pour les courses des championnats régionaux Sud PACA, l'inscription se fera de manière privilégiée par les clubs. Les participants pourront aussi s'inscrire eux-mêmes. Dans les deux cas, l'identifiant administrateur SI-FFA du club doit être renseigné pour accéder à l'engagement.

Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit.

7- Tarifs

Course	Catégorie	Prix (hors repas)	Comprend
Championnats de France et Régionaux Sud PACA (Tous parcours)	Licenciés compétition FFA des clubs de la Ligue d'Athlétisme région Sud PACA	Gratuit	Dossard, ravitaillement parcours, lot coureur
	Licenciés FFA Compétition (hors région Sud PACA)	7 €	Dossard, ravitaillement parcours, lot coureur
Open (Tous parcours)	Licenciés FFA Loisir running et entreprise	12 €	Dossard, ravitaillement parcours, lot coureur
	Non-licenciés FFA	17 €	Dossard, ravitaillement parcours, lot coureur

Repas à base de produits locaux : 12 € pour tous (coureurs et accompagnateurs)

A réserver en ligne sur www.njuko.net jusqu'au vendredi 10 septembre 2021 à 12h00. Possibilité de réserver sur place le jour J dans la limite du nombre de repas disponibles.

8- Dossard

Pour les championnats de France et championnats régionaux Sud PACA, le maillot du club est obligatoire. Pour tous, le dossard doit être porté sur l'avant du coureur et visible à tout moment de la course. La ceinture porte dossard est tolérée si le dossard est bien visible. Tout engagement est personnel. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement sera disqualifiée.

9- Équipement

L'utilisation des bâtons n'est pas autorisée sur l'ensemble des épreuves.

10- Ravitaillements (seulement liquide)

Poste de ravitaillement aux km :

- km 4,7 (Elites) / km 4,5 (JH)
- km 11,3 (Elites)
- A l'arrivée (Tous)

Pas de ravitaillement pour la course 1 des cadets-cadettes-juniors F.

L'organisateur se réserve le droit d'adapter le contenu et la disponibilité des ravitaillements en fonction de la situation sanitaire au jour de la course.

Les participants pourront disposer d'un ravitaillement (solide et/ou liquide) à emporter sur eux au départ.

Les ravitaillements des participants par une tierce personne sont autorisés uniquement dans les zones prévues à cet effet et matérialisées sur le parcours. Tout ravitaillement hors-zone entrainera la disqualification du participant ravitaillé.

11- Assistance

Des postes de secours seront installés sur le parcours. En cas d'abandon et sauf blessure nécessitant une évacuation motorisée, les concurrents doivent retrouver l'arrivée par leurs propres moyens.

12- Droits d'utilisation photo ou vidéo

L'organisation informe les concurrents de la possibilité qu'elle se réserve quant à l'utilisation éventuelle des images de la manifestation sous quelque forme que ce soit, sur tous supports et pour une durée indéfinie.

13- Lots d'inscription et récompenses

Tous les coureurs se verront remettre un lot à l'inscription.

Seront récompensés :

	Championnats de France	Championnats régionaux Sud PACA	Open
--	-------------------------------	--	-------------

Course 1 : Cadets, cadettes et juniors femmes	3 premières CAF et JUF, 3 premiers CAH	3 premières CAF et JUF, 3 premiers CAH	3 premières CAF et JUF, 3 premiers CAH
Course 2 : Espoirs, Séniors et Masters femmes	3 premières TCF, ESF, MOF, M1F, M2F, M3F, M4F, M5+F, 3 premières par équipe TCF, 3 premières par équipe MF	1ères TCF, ESF, MF, 3 premières par équipe TCF, 3 premières MF	1ères TCF, ESF, MF
Course 3 : Juniors hommes	3 premiers JUH	3 premiers JUH	3 premiers JUH
Course 4 : Espoirs, Séniors et Masters hommes	3 premiers TCH, ESH, MOH, M1H, M2H, M3H, M4H, M5+H, 3 premiers par équipe TCH, 3 premiers par équipe MH	1ers TCH, ESH, MH, 3 premiers par équipe TCH, 3 premiers par équipe MH	1ers TCF, ESF, MF

Les récompenses se feront au fil des arrivées des courses.

14- Mise hors de course

Les concurrents seront disqualifiés pour cause de : absence de dossard, falsification de dossard, non-passage aux postes de contrôles, pollution ou dégradation des sites traversés (couper les sentiers, jets de détritrus), ravitaillement par une tierce personne en dehors des zones prévues. Tous les cas de litige ou de réclamation seront jugés par le jury d'appel de la compétition sur saisie du juge arbitre running. Les réclamations doivent être présentées au juge arbitre running dans les trente minutes qui suivent la publication des résultats.

15- Règles sportives

Le jury est composé d'officiels de la FFA, sous l'autorité d'un ou plusieurs juges-arbitres officiels hors-stade. Les éventuelles réclamations peuvent être faites conformément aux procédures fédérales.

Aide aux concurrents : toute aide extérieure, y compris ravitaillement hors-zone, est interdite et disqualificatrice.

16- Chronométrage

Le chronométrage est réalisé par la société Chrono Consult (Siret : 502 541 519 00034), disposant d'un agrément FFA, au travers d'un dispositif par puce électronique intégrée au dossard. Un contrôle (2 pour les courses élites) sera également effectué sur le parcours à l'aide de Track Box.

17- Mesures de lutte contre le COVID-19

Toute personne (coureurs et non-coureurs) présente sur le site de compétition (départ, arrivée, parcours, installations, locaux) s'engage à respecter strictement le protocole sanitaire mis en place par l'organisateur, dans le cadre de la lutte contre le COVID-19.

18- Respect de l'environnement

L'épreuve se déroulant en milieu naturel, l'organisateur veillera au respect du site et à sa mise en valeur.

19- Conditions générales

Tous les concurrents s'engagent à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de leur inscription et à se conformer aux préconisations de sécurité et à toutes consignes données par la direction de course.

20- Assurance

Responsabilité civile : l'organisateur souscrit une assurance complémentaire à la journée pour les non licenciés via l'assureur de la FFA

Individuelle accident : les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

21- Annulation, report et remboursement

Aucun remboursement ne sera effectué en cas de non-annulation et non-report de l'épreuve sauf sur présentation d'un certificat médical le justifiant et/ou en cas de positivité au COVID-19 et/ou en cas de cas contact.

Si annulation, l'organisateur remboursera la totalité des inscriptions moins deux euros.

Motif d'annulation

- En raison de contraintes liées à la pandémie de COVID-19

Report

En cas de report de l'épreuve pour des questions d'adaptation à l'évolution de la pandémie de COVID-19, les inscriptions déjà effectuées au moment de la décision seront, au choix du participant :

- Reportées en l'état à la date de report prévue
- Remboursées en totalité moins deux euros

22- Solidarité et assistance à personne en péril

Les concurrents se doivent assistance et entraide (Code Pénal article 223-6).

23- Contrôle anti-dopage

Tout participant aux épreuves peut être soumis à un contrôle anti-dopage. Les contrôles sont réalisés par des personnes habilitées par l'agence française de lutte contre le dopage. Toute personne qui s'oppose à la réalisation d'un contrôle antidopage ou toute personne qui falsifie, détruit, dégrade un élément relatif au contrôle antidopage s'expose à des sanctions allant jusqu'à 6 mois de prison et 7 500 € d'amende.